

Speaking note – UPV- Foire de Libramont 2024

Défense et Revalorisation de la profession vétérinaire :

Actions du ministre David Clarinval.

Bonjour à tous et à toutes,

Je suis ravi d’être avec vous ce jour pour cette Foire de Libramont, dernière de cette législature en ce qui me concerne.

Depuis le début de mon ministère, j’ai accordé une attention particulière aux attentes de votre profession. Je suis parfaitement conscient du rôle essentiel qui est le vôtre en matière de santé animale, mais aussi dans une approche « One Health ».

Les revendications exprimées au travers de votre campagne « No we can’t » avaient déjà retenu mon attention à l’occasion de l’édition 2022 de la Foire de Libramont, et je m’étais engagé, avec mon collègue régional Willy Borsus, à apporter des réponses concrètes à vos demandes. L’an dernier, ici même, j’avais pris l’engagement de participer au niveau fédéral à la mise en place de l’Observatoire de la Profession vétérinaire - OBSVET. Cet observatoire a vu le jour en mars de cette année, et je m’en réjouis. J’espère que cet outil à votre disposition permettra une amélioration de votre bien-être au travail et permettra d’identifier les opportunités pour améliorer vos conditions de travail.

Ce n'est pas la seule action concrète que j'ai mise en œuvre en faveur de la profession vétérinaire :

- Déjà en décembre 2021, j'avais obtenu la signature d'un protocole avec les différents secteurs concernés, protocole dans lequel figurait une revalorisation de 8% des honoraires des chargés de mission (CDM) travaillant pour l'AFSCA, hors indexation ; cette mesure était attendue depuis 10 ans. Dans le prolongement de ce protocole, j'ai prévu de signer en septembre avec l'ensemble des secteurs concernés le package de textes législatifs appelé « pax veterinaria ». Il s'agit principalement de l'AR modifiant l'arrêté royal du 10 novembre 2005 relatif aux rétributions.

Ce nouvel arrêté est le résultat de plusieurs concertations organisées par l'AFSCA avec les stakeholders. La hausse de rétributions prévue couvrira une augmentation annuelle des honoraires, et s'étalera sur les années 2025 à 2028 : hausse de 9 € par heure en 2025, de 5 € supplémentaires en 2026, 2 € supplémentaires en 2027, et 1 € supplémentaire en 2028. Le montant actuel du tarif horaire, soit 58,37 € HTVA, sera ainsi revalorisé de 30% !

Le paiement de tous les km parcourus par les CDM – en ce compris les premiers 20 km – ainsi qu'une rémunération

minimale, surtout importante pour les missions courtes, font également partie du projet.

- Le nouvel AR relatif aux vacances prestées par les vétérinaires pour le SPF Santé publique dans le cadre de missions d'épidémiosurveillance a été publié le 26/10/2023. Cette revalorisation était, elle, attendue depuis 20 ans.
- J'ai également voulu, en concertation avec le ministre de la Santé Frank Vandebroucke et dans une approche « One Health », reconnaître le travail effectué par la profession au quotidien en matière de lutte contre l'antibiorésistance (AMR) ; nous avons cosigné le 26 octobre 2023 et début 2024 deux AR relatifs à l'indemnisation des vétérinaires dans le cadre de l'encodage de l'utilisation des antibiotiques en santé animale, le premier pour les prestations effectuées durant les années 2023-2024, le deuxième concernant l'année 2022. Un montant de 340.000 euros a été budgété par le gouvernement fédéral pour financer ces indemnités.
- Le SPF Santé publique – Direction générale « Animal, Plant and Food » – travaille actuellement en collaboration avec l'Ordre de Vétérinaires et les autres administrations fédérales sur un projet de simplification administrative qui permettra à la profession en

2025 de disposer d'un portail unique pour l'encodage des données utiles à la profession.

A côté de ces actions spécifiques pour la profession, je rappelle également toutes les mesures que j'ai prises en faveur des indépendants et professions libérales, notamment en matière de sécurité sociale ; ces mesures s'appliquent évidemment aux vétérinaires.

Toutes ces avancées en faveur de la profession vétérinaire ont été, jusqu'à ce jour, réalisées dans une ambiance constructive entre les associations professionnelles vétérinaires et les autres acteurs du secteur agroalimentaire.

Je reviendrai dans quelques instants sur le travail effectué à mon initiative, sous la présidence belge de l'Union Européenne, sur les solutions à apporter face aux pénuries de médecins vétérinaires.

Je vous souhaite déjà à toutes et tous, une excellente foire de Libramont 2024.